


DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le 
ID : 038-213801004-20220322-DEL_20220322_05-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 Mars 2022

L'an deux mil vingt et le vingt deux mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT

Ont donné procuration : M. Sébastien PLISSON à Karim DALIBEY
Mme Audrey MARRON à Jérôme LOOSDREGT

Secrétaire de séance : Martine PUGLISI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Jeudi 17 mars 2022	Vendredi 18 mars 2022	Lundi 28 mars 2022

5– Affectation des résultats du budget général – Exercice 2021

Au vu des éléments présentés dans le compte administratif 2021, il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'affectation des résultats comme suit :

SOLDE D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE :

- Résultat d'exercice de fonctionnement **1 349 502,19€**
- Résultat d'exercice d'investissement **- 949 318,87€**

SOLDE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

- Résultat de clôture de fonctionnement **5 564 997,24€**
- Résultat de clôture d'investissement **-2 160 723,42€**

RESTES À RÉALISER AU 31/12/2021 :

- Dépenses d'investissement **1 062 000,00€**
- Recettes d'investissement **500 000,00€**

MONTANT A REPREDRE AU C.001 EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT :

- Affectation du déficit d'investissement N-1 au c.001 DI **2 160 723,42 €**

MONTANT AFFECTÉ AU C.1068 EN RECETTE D'INVESTISSEMENT :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 à l'investissement 2022 (avec les RAR) au c.1068 RI **2 722 723,42 €**

MONTANT CONSERVÉ AU C.002 EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT :

- Maintien dans la section de fonctionnement 2022 au c.002 RF

2 842 273,82 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Décision : Adopté à l'unanimité

